

ORDRE DU JOUR

I. Ouverture de séance

Présentation de l'ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal du CA du 28 novembre 2022

II. Vie de l'établissement

1. Préparation de la rentrée scolaire 2023 : proposition de répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH).

III. Affaires financières

1. Contrats et conventions
2. Décisions budgétaires modificatives
3. Désaffectation de matériel et tarifs
4. Admission en non valeur de créance

La présidente,
Gwenola RENON, Directrice



Le secrétaire de séance,
Gwénaëlle PLATEL, DDF

Membres présents au Conseil d'Administration :

Gwenola RENON ; Catherine ANIZI-FLOC'H ; Gwénaëlle PLATEL ; Béatrice MACE ; Ronan DESFORGES ; Pierre Marc LECOILLARD ; Lydie SAVASSI ITEMA ; Isabelle CHEVILLARD ; Christine GUERIN ; Ismaël ALI MOINDJIE ; Asia MOKTAR ; Sandrine REBOUILLAT

Membres excusés :

Mathilde LE HOUEZEC ; Isabelle PELLERIN ; Jean-François MONNIER ; Gary GRUEL ; Sandrine LOTODE ; Amélia WAYAWO ; Hervé AUDRAIN

Membres absents :

Béatrice HAKNI-ROBIN ; Priscilla ZAMORD ; Fabien OGER ; Marie Laure MELLET ; Christophe CHAILLY ; Antoine LECOURT ; Yvana ABRAHAM ; Thalina ABRAHAM ;

Ont perdu leur qualité de membre à leur départ de l'établissement : Néant

Le quorum étant atteint, la Présidente du Conseil d'Administration ouvre la séance à 18H00

I – Ouverture de séance

1. Adoption du procès-verbal du C.A. n° 2 du 28 novembre 2022

Commentaires : rectification d'une faute de frappe dans les pièces jointes

Vote : *unanimité (10 votants)*

II – Vie de l'établissement

1. Préparation de la rentrée scolaire 2023 : proposition de la répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH)

Arrivée de Mme Macé à 18h15 puis Mme Rebouillat à 18h18.

Mme RENON présente un diaporama qui explicite :

- Ce que sont la DGH et le TRM
 - Le rôle du conseil d'administration
 - L'évolution de la DGH entre la rentrée scolaire 2022 et la rentrée scolaire 2023
 - Les 3 parties qui constituent la DGH 2022 :
 - Dotation collège 129,5 h
 - Dotation LP 287,0 h
 - Dotation péri-éducative 189,0 h
- Soit 608,5 h, réparties en 591,5 HP (heures-poste) et 17,0 HSA (heures supplémentaires année).
- Les propositions de ventilation collège, LP et péri-éducatif
 - La proposition de ventilation des besoins par discipline d'enseignement, soumise au vote du CA

Code	Libellé discipline	Besoins	Apport constaté	Ecart	+/- poste	BMP	HSA	HP	Nb supp définitifs
G0170	enseigner en segpa ou erea	323,5	315	8,5			8,5	315	15
	poste gelé	21					1,5	19,5	
L1400	technologie	0	0					0	0
L1900	education physique et sportive	22	20	2			2	20	1
P0222	lettres anglais	19	18	1			1	18	1
P2220	entretien des articles textiles	36	36	0				36	2
P3020	genie civil construction et realisation	54	54	0				54	3
P3025	carrelage mosaïque	36	36	0				36	2
P3028	peinture-revetement	36	36	0				36	2
P7200	biotechnologies sante-environnement	61	54	7		3	4	57	3
Z9999	non affecté								
Totaux		608,5	569	18,5			17	591,5	29

Concernant le poste gelé, Mme Renon précise qu'il n'y a pour l'instant aucune certitude sur son devenir, avec 3 hypothèses à ce stade :

- création d'un poste définitif de CPE (demandée tous les ans ; soutenue par une motion des personnels au CA du 3 février 2022) qui pourrait être accordée en contrepartie de la suppression de ce poste
- renouvellement pour un an du poste contractuel d'éducateur spécialisé en internat
- affectation d'un PE coordinateur d'internat (toujours pratiqué dans d'autres ÉREA, mais contraire à la circulaire de 2017)

Concernant l'enseignement de technologie, M. Lecouillard dit qu'il pourrait être confié à un PLP. Mme Renon précise qu'en collège ce sont des PLC qui enseignent la technologie, et qu'au vu des difficultés de recrutement l'équipe pédagogique a décidé de poursuivre l'enseignement de la technologie.

M. Desforges demande s'il y aura toujours une partie enseignement de DCP HAS confiée à un PE (au lieu d'un PLP biotechnologie). Mme Renon le confirme, ajoutant que le principe a été validé par l'inspecteur de biotechnologie depuis plusieurs années.

M. Lecouillard demande s'il y aura une évolution du poste de M. Meury en génie civil construction et réalisation. Mme Renon indique qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de demande de temps partiel, s'il y a une demande de temps partiel à titre thérapeutique cela se fait sur une période inférieure à l'année scolaire et n'apparaît donc pas dans le TRM.

Vote : unanimité (12 votants)

Mme Renon revient également sur les conditions matérielles de la rentrée, notamment le manque de locaux (cf. motion des personnels au CA du 04/04/2022). Les difficultés liées aux manques de salles de lancement (en pressing et habitat) et à l'absence de foyer pour les lycéens (qui occupent la salle de permanence des collégiens) ont été abordées avec M. Chesnais-Girard, Président de la région Bretagne, lors de sa visite du 28/09/2022. Nous n'avons toujours pas de nouvelles, ce qui signifie qu'à la rentrée scolaire 2023 se fera très probablement dans les mêmes conditions, avec les contraintes que cela fait peser sur la pédagogie et les emplois du temps des lycéens.

Mme Macé indique qu'elle n'a pas non plus d'informations de son côté.

Elle mentionne les travaux de réaménagement des vestiaires qui seront soumis au PPI de 2025-27, ainsi que les travaux de fermeture à la poussière des vestiaires et bureaux du bâtiment D.

A ce propos, M. Lecouillard regrette que les enseignants n'aient pas été consultés avant le lancement des travaux, et pense que ceux-ci ne seront pas efficaces pour remédier au problème posé par la poussière de silice. Il indique également que ces travaux auraient pu être réalisés à moindres frais par les élèves de l'ÉREA dans le cadre d'un projet pédagogique.

Mme Renon rappelle que les travaux commenceront la semaine suivante et qu'il est trop tard pour envisager d'autres options, mais qu'un bilan sera fait avec les enseignants concernés après leur réalisation.

III – Affaires financières

1. Contrats et conventions

Contrats et conventions présentés pour vote :

- contrat Nilfisk pour la maintenance des autolaveuses
- contrat Spenet pour la maintenance des hottes aspirantes
- convention MJC Bréquigny pour le projet Ose l'iris

Vote : unanimité (12 votants)

2. Décisions budgétaires modificatives

DBM pour information (ressource nouvelle spécifique, re-constatation des produits scolaires et dotation aux amortissements non prévue au budget initial).

Ces DBM sont signées par le chef d'établissement au fur et à mesure, puis présentées pour information (a posteriori) au conseil d'administration.

- DBM n°18 du 13/12/2022
Ouverture de crédits : Supplément de bourses : 8100 €
Erasmus+ mobilités enseignants : 3500 €
- DBM n°19 du 31/12/2022
Ouverture de crédits : Équipements sportifs : 5468,52€
1^{er} équipement : 1084 €
- DBM n°20 du 31/12/2022
Écritures d'amortissements 2022 : 2004,44€

DBM pour vote (virement entre services, prélèvements sur fonds de roulement, ressource nouvelle non spécifique)

- DBM n°1 du 06/02/23
Virement entre services de AP ENS TEC OCAP PEINTRE vers OPC IMMOB 2392 € (achat d'un équipement de Karcher reporté de 2022)

Vote : unanimité (12 votants)

3. Désaffectation de matériel et tarifs

Désaffectation d'une bétonnière en mauvais état pour vente

Tarif : 50€

Désaffectation d'une auto-laveuse et un aspirateur pour mise au rebut

Vote : unanimité (12 votants)

4. Admission en non-valeur de créances

Admission en non valeur de 2 créances :

- créance de 2022 : 2,58 €
- créance de 2019 : 92,94 €

Vote : unanimité (12 votants)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h31.